

5 - REFERENTIELS

Le référentiel de compétences présenté ci-dessous se réfère à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie (JORF n°0289 du 14 décembre 2014). Il est composé de 6 activités et 6 compétences (chacune de ces activités et compétences est détaillée dans le référentiel présenté ci-dessous).

Activités

- A.1 Accueil et information de la personne
- A.2 Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
- A.3 Intervention ostéopathe
- A.4 Organisation des activités et gestion de l'information
- A.5 Gestion d'un cabinet
- A.6 Veille professionnelle et formation continue

Compétences

- C.1 Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathe
- C.2 Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathe
- C.3 Réaliser une intervention ostéopathe
- C.4 Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathe
- C.5 Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles
- C.6 Gérer un cabinet

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITES D'EVALUATION	CITERES D'EVALUATION
<p>A1-Accueil et information de la personne</p> <p>1- Accueil de la personne</p> <p>2- Information de la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie</p> <p>3- Recueil du consentement de la personne à l'intervention</p>	<p>C6- Conduire une relation dans un contexte d'intervention Ostéopathe :</p> <p>1- Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte</p> <p>4- Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes</p> <p>3- Etablir des modalités de relation propices à l'intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne</p> <p>2- Expliquer le projet d'intervention ostéopathe, son rapport bénéfice/risques et ses éventuels effets secondaires</p> <p>C.2-4- Expliquer le projet d'intervention et recueillir le consentement de la personne</p>	<p>L'évaluation des compétences des candidats est réalisée auprès des patients en stage de pratique clinique (situation réelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Qualité de l'Accueil des patients, établi une relation et recueil du consentement <p>Toutes les Consultations sont réalisées sur un patient au sein de la clinique de l'établissement de formation et sur des terrains de formation clinique externe, Les candidats sont encadrés et évalués par des enseignants ostéopathes, praticiens en activité ayant plus de cinq années d'expérience professionnelle Selon des grilles et des critères objectifs. Les validations de compétence sont reportées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathe.</p>	<p>1-Toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques de la personne et sa situation sont recueillies. Le choix des informations est pertinent. Les informations sont priorisées.</p> <p>3-Une attention est portée à la personne. La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie de la personne. Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne. La posture professionnelle est adaptée à la relation et vise au respect de la personne</p> <p>2-La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes du contexte Les besoins spécifiques de communication sont repérés et les attitudes adaptées identifiées.</p> <p>4-Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'acte sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés.</p> <p>2.3- Les objectifs et les actions proposées sont expliqués à la personne. Le rapport bénéfice/risque est expliqué à la personne. Les réactions de la personne sont prises en compte.</p>
<p>A2-Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe</p> <p>1- Entretien et recueil d'informations concernant la situation du patient : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens para-cliniques déjà réalisés...</p> <p>2- Examen physique de la personne : examen général, visual statique et dynamique, examen palpatoire, examens des mobilités articulaires et tissulaire</p> <p>3- Etablissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité</p> <p>4- Etablissement du diagnostic ostéopathe</p> <p>5- Définition des modalités et formalisation du projet d'intervention</p>	<p>C1- Evaluer une situation et élaborer un diagnostic Ostéopathe</p> <p>1- Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires</p> <p>2- Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours</p> <p>3- Réaliser les examens physiques appropriés</p> <p>4- Evaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus</p> <p>5- Evaluer les troubles fonctionnels</p> <p>6- Evaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement</p> <p>7- Identifier les situations nécessitant l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifier l'intervention d'un autre professionnel</p> <p>8- Identifier l'intérêt d'une démarche pluri professionnelle en fonction de la situation</p> <p>9- Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe</p> <p>10- Elaborer un diagnostic ostéopathe</p> <p>C2- Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathe</p> <p>1- Elaborer une stratégie d'intervention ostéopathe adaptée à la personne et à son contexte environnemental</p> <p>2- Choisir les techniques manuelles appropriées à la personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en tenant compte de l'équilibre bénéfice/risques</p> <p>3- Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge</p> <p>5- Identifier les critères permettant d'apprécier l'efficacité du traitement ostéopathe</p> <p>6- Formaliser un suivi des interventions</p>	<p>La maîtrise des compétences demandées est évaluée en situation de consultations réelles auprès de patients de la clinique interne par les enseignants encadrant la consultation. Selon des grilles et critères objectifs la restitution des informations et des données recueillies auprès des patients fait l'objet d'un document écrit ou est présenté l'analyse des données et les étapes réflexives aboutissant aux projets thérapeutiques. L'évaluation de ce document (dossier clinique) est aussi reporté dans le livret de PPC</p> <p>Toutes les Consultations sont réalisées sur un patient au sein de la clinique de l'établissement de formation et sur des terrains de formation clinique externe, Les candidats sont encadrés et évalués par des Enseignants ostéopathes, praticiens en activité ayant plus de cinq années d'expérience professionnelle. Les validations de compétence sont reportées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathe.</p> <p>Présentation écrite et orale d'un mémoire relatant l'expérience clinique de gestion d'un patient et des résultats obtenus au cours d'un minimum de 350 consultations selon des critères de jugement scientifiques</p>	<p>1- Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation. Les demandes et les attentes de la personne sont prises en compte. Les données du dossier de la personne sont significatives liées à la personne et son environnement sont identifiés. Les antécédents et les traitements en cours sont pris en compte. Les caractéristiques des troubles sont identifiées. La douleur est évaluée sur les plans quantitatif et qualitatif. Les informations recueillies sont en adéquation avec le motif de la consultation. Les informations sont justes et fiables, vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données. Le comportement et situations à risque pour la santé sont identifiés.</p> <p>2- Le recueil des informations est réalisé dans le respect l'intimité de la personne et de la confidentialité. Le choix et la chronologie des tests de l'examen physique sont expliqués. La contre-indication à l'intervention ostéopathe est identifiée. Les dysfonctions sont mises en évidence.</p> <p>3- L'analyse des informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente. L'évaluation des dysfonctions est réalisée au regard des références existantes. Les liens sont établis entre les résultats de l'évaluation et les motifs de la consultation. Les relations entre les différentes dysfonctions sont identifiées et hiérarchisées. Les situations nécessitant une réorientation de la personne sont identifiées. Les situations nécessitant une démarche pluridisciplinaire sont identifiées. L'opportunité d'une prise en charge ostéopathe est déterminée. Les régions anatomiques à traiter sont identifiées. Le raisonnement est logique et argumenté. Le diagnostic ostéopathe posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références professionnelles dans le domaine.</p> <p>1-Le projet est en adéquation avec le diagnostic ostéopathe et la situation de la personne. Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les conclusions du diagnostic ostéopathe. La planification des interventions est pertinente. Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modes d'évaluation. Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte d'intervention. Les choix et priorités sont expliqués et justifiés. Les adaptations nécessaires sont argumentées.</p> <p>2-Les finalités de l'intervention sont cohérentes avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiés et le rapport bénéfice/risque évalué Le projet proposé est expliqué et argumenté</p>
<p>A3-Intervention ostéopathe</p> <p>1- Mise en œuvre des règles en matière d'hygiène et de sécurité</p> <p>2- Mise en œuvre du traitement ostéopathe par des gestes adaptés et contrôlés</p> <p>3- Surveillance des réactions de la personne durant l'intervention ostéopathe</p> <p>4- Suivi des résultats du traitement ostéopathe et adaptation du projet d'intervention</p> <p>5- Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel...</p>	<p>C3- Réaliser une intervention Ostéopathe</p> <p>3- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>1- Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation et de mobilisation</p> <p>2- Repérer les risques liés à la mise en œuvre de l'intervention ostéopathe</p> <p>5- Adapter l'intervention ostéopathe à l'évolution des troubles de la personne</p> <p>8- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées</p> <p>C.2.7 - Evaluer l'efficacité du traitement ostéopathe en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus</p> <p>C.2.8- Adapter la stratégie d'intervention en fonction de cette évaluation</p> <p>4- Evaluer les résultats du traitement ostéopathe mis en œuvre</p> <p>C.4.5- Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi</p>	<p>Les acquis de compétences pratiques sont d'abord évalués en situations comparables à celles rencontrées avec les patients sous forme de protocoles diagnostiques et thérapeutiques. La maîtrise des compétences demandées est évaluée ensuite en situation de consultations réelles auprès de patients de la clinique interne les enseignants encadrant la consultation. La restitution des informations et des résultats des diagnostics recueillis auprès des patients et le rendu de leur suivi fait l'objet d'un document écrit ou est présenté l'analyse des données et les étapes réflexives aboutissant aux projets thérapeutiques. L'évaluation de ce document (dossier clinique) selon des critères précis et objectifs est aussi reporté dans le livret de PPC</p> <p>Toutes les Consultations sont réalisées sur un patient au sein de la clinique de l'établissement de formation et sur des terrains de formation clinique externe, Les candidats sont encadrés et évalués par des Enseignants ostéopathes, praticiens en activité ayant plus de cinq années d'expérience professionnelle. Les validations de compétence sont reportées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathe.</p> <p>Présentation écrite et orale d'un mémoire relatant l'expérience clinique de gestion d'un patient et des résultats obtenus au cours d'un minimum de 350 consultations selon des critères de jugement scientifiques</p>	<p>2- Les techniques de manipulation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles. Les techniques de mobilisation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles. Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées. La traçabilité d'intervention est assurée. Toute action est expliquée à la personne.</p> <p>1- Les indications et les contre-indications absolues et relatives sont systématiquement identifiées. Les gestes sont adaptés à la personne et à ses troubles fonctionnels.</p> <p>4- Les risques liés à la mise en œuvre des interventions ostéopathiques sont identifiés et expliqués. Les interdictions et limitation d'intervention liées à la réglementation sont respectées.</p> <p>3- Les réactions de la personne sont surveillées et analysées durant le traitement ostéopathe. Les effets du traitement ostéopathe sont identifiés de manière appropriée. Les mesures pertinentes sont déterminées en cas de réactions non souhaitées. La douleur est évaluée et une réponse appropriée est mise en œuvre. L'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats est expliquée.</p> <p>5- Les situations d'urgence sont repérées. Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées</p> <p>2.2- Les finalités de l'intervention sont identifiées. Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiés et le rapport bénéfice/risque évalué. Le projet proposé est expliqué et argumenté</p> <p>4.4- Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés.</p>
<p>A4- Organisation des activités et gestion de l'information</p> <p>1- Préparation, organisation et planification des interventions</p> <p>2- Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques</p> <p>3- Échanges avec les professionnels de santé par les moyens adaptés</p> <p>4- Rédaction de courriers et de comptes rendus</p>	<p>C5- Gérer un cabinet</p> <p>1- Choisir un mode d'exercice</p> <p>2- Elaborer et gérer un budget</p> <p>10- Appliquer la réglementation liée à la gestion du personnel</p> <p>3- Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable</p> <p>4- Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'hygiène et à la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation</p> <p>5- Organiser l'espace professionnel</p> <p>6- Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités</p> <p>7- Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables</p> <p>8- Organiser et respecter les règles et procédures dans le respect des règles et procédures</p>	<p>Les candidats valident la partie théorique de la gestion d'un cabinet aussi bien comptable et administrative que déontologique et réglementaire. Ils valident le stage chez le praticien présentation écrite ou orale du projet professionnel et de la préparation de son intégration professionnelle.</p>	<p>6.4- Les plannings de rendez vous sont respectés</p> <p>6.1- Les informations nécessaires sont identifiées ; démarches</p> <p>3.5- Toutes les informations nécessaires sont indiquées sur le support adapté. Les informations identifiées sont exactes. Les informations nécessaires sont remises à la personne, en fonction des situations, dans le cadre d'une prise en charge pluri professionnelle.</p> <p>2-La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable sont identifiés.</p> <p>5-La réglementation liée à la gestion du personnel est identifiée et expliquée,</p> <p>6-Les documents administratifs sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse</p> <p>3-Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés. Les règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité en vigueur sont appliquées. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels et locaux sont maintenus en bon état de fonctionnement selon les règles d'usage et les réglementations en vigueur.</p>
<p>A5-Veille professionnelle et formation continue</p> <p>1- Actualisation de connaissances et documentation professionnelle</p> <p>2- Participation à des formations continues, séminaires, congrès</p> <p>3- Participation à des activités de formation</p> <p>4- Participation à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles</p> <p>5- Participation à des travaux de recherche professionnelle</p>	<p>C5- analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles</p> <p>1- Identifier les ressources documentaires nécessaires et utiliser des bases de données actualisées</p> <p>2- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles</p> <p>3- Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales</p> <p>4- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle</p> <p>5- Analyser sa pratique professionnelle au regard des références professionnelles et des évolutions</p> <p>6- Evaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne</p> <p>7- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique</p> <p>8- Confronter sa pratique professionnelle à celle des pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels</p> <p>9- Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer</p> <p>10- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue d'une communication orale et/ou écrite</p>	<p>Présentation écrite et orale : validation - D'un mémoire de recherche de littérature scientifique - D'un Mémoire de rapport de cas clinique - D'une analyse critique des résultats obtenus auprès des patients pris en charge</p>	<p>1-Toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées. La sélection des données est pertinente.</p> <p>2-L'analyse de l'ensemble des données recueillies est pertinente Le raisonnement est utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués.</p> <p>4-Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités identifiées. La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques. Les axes d'évolution sont identifiés : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher. Les analyses de situations sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel.</p> <p>5-Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées. Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact.</p> <p>3-La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles. Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités : réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, satisfaction des bénéficiaires.</p>